

The background of the entire page is a grayscale image of vertical prison bars, creating a grid-like pattern. The bars are dark and set against a lighter, slightly blurred background.

**Etats Généraux de la  
condition pénitentiaire**

**Conférence de presse  
du 16 janvier 2007**

**L'analyse des États généraux  
de la condition pénitentiaire**

# **Etats Généraux de la condition pénitentiaire**

## **Texte des États généraux du mardi 16 janvier 2007**

Le 14 novembre dernier, les États généraux de la condition pénitentiaire ont conclu leurs travaux par l'adoption d'une déclaration qui formulait, en dix points, les principes qui devaient, selon eux, guider la réforme pénitentiaire qu'ils appelaient de leurs vœux. Cette déclaration est le résultat d'une démarche démarrée il y a un an au travers de laquelle ont travaillé en commun sur la question carcérale des syndicats de magistrats, d'avocats, de personnels pénitentiaires, des associations d'aide à la réinsertion et de protection des droits de l'homme. Elle a d'abord consisté en l'organisation d'une consultation inédite qui a vu plus 20 000 personnes, dont plus de 15 000 détenus, s'exprimer à partir d'un questionnaire commun. Les résultats de cette consultation ont fait l'objet d'une discussion entre les organisations partenaires et d'une mise en perspective au regard des recommandations faites à la France par les différents rapports consacrés à l'état de ses prisons, notamment ceux qui émanent des instances nationales et internationales de protection des droits de l'homme. Ce travail a permis de dégager un socle commun, consigné dans la déclaration finale que les États généraux ont décidé de soumettre à l'appréciation des candidats à la Présidence de la République.

Nous rendons aujourd'hui publiques les réponses qui nous ont été apportées.

Dix candidats avaient été sollicités. Sept candidats ont signé sans réserve la déclaration que nous leur avons proposée. Il s'agit de François Bayrou, d'Olivier Besancenot, de Marie-George Buffet, d'Arlette Laguiller, de Corinne Lepage, de Ségolène Royal et de Dominique Voynet. Un candidat, Nicolas Sarkozy, n'a pas souhaité s'engager sur la base de la déclaration mais avance un certain nombre de propositions en matière de respect des droits de l'homme dans la prison. Un autre, Jean-Marie Le Pen rejette les principes de réforme proposés par les États généraux. Le dernier, Philippe De Villiers, n'a pas répondu.

Nous disposons donc de neuf réponses.

« Les États généraux de la condition pénitentiaire étaient une nécessité démocratique. Il faut maintenant poursuivre le travail que vous avez initié : opérer une profonde réforme du système pénitentiaire français, en lui fixant des missions précises, en lui donnant les moyens de ses missions, pour qu'il soit digne d'un État de droit, conforme aux normes européennes. Parce que l'état des prisons est un signe de l'état de notre société, les engagements pris pour réformer le système pénitentiaire doivent l'être de façon transpartisane, pour interpeller avec force l'opinion publique. C'est la démarche des États généraux, à laquelle je m'inscris sans réserve ».

**François Bayrou**

« Votre proposition d'une loi pénitentiaire et le contenu de celle-ci constituent une rupture salutaire avec un système carcéral basé sur l'humiliation. Je partage votre volonté de redonner dignité et accès aux droits élémentaires aux détenus comme le font vos propositions. Je porterais l'ensemble de vos propositions si j'étais en situation de responsabilité ».

**Olivier Besancenot**

« Le débat politique et moral sur les prisons n'a jamais cessé dans notre pays et n'a pas, aujourd'hui encore, reçu de réponse. Vous me demandez si je suis prête à défendre comme candidate à la présidentielle vos dix propositions. Je m'y engage. Si le peuple français me confie des responsabilités, je ferai mienne les propositions du Manifeste des "États généraux de la condition pénitentiaire". Ces principes devront être inscrits dans une nouvelle loi pénitentiaire qui devra être adoptée très rapidement par le Parlement qui sera issu des prochaines élections ».

**Marie-George Buffet**

« J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre déclaration finale et je suis parfaitement d'accord avec la totalité de ces dix points, c'est à dire avec le contenu de la loi que ces États généraux proposent. Mon soutien vous est totalement acquis ».

**Arlette Laguiller**

« Nos prisons sont pleines et le taux récidive ne baisse pas. Pire encore, les prisons sont devenues des lieux d'initiation à la grande délinquance. La politique pénitentiaire oriente ses

dépenses vers des programmes de construction, en vue d'augmenter les capacités d'accueil. Mais le problème est ailleurs. Je ne crois pas que plus de prisons, même "plus confortables", apporte un début de réponse à la problématique carcérale. Je m'engage, si je suis élue, à appliquer les principes contenus dans la déclaration finale des États généraux de la condition pénitentiaire ».

### **Corinne Lepage**

« Le système pénitentiaire fonctionne aujourd'hui dans une contradiction permanente : à l'écart des règles et exigences de la société libre, il est supposé permettre aux personnes détenues de retrouver le chemin d'une vie responsable et respectueuse du droit. Les réformes de nos prisons, proposées par les États généraux, visent à sortir de cette contradiction, pour que nos sanctions pénales aient un sens pour ceux qui sont condamnés, pour ceux qui ont en charge de les exécuter et pour la société toute entière. C'est pourquoi je m'engage, si je suis élue, à les mettre en œuvre ».

### **Ségolène Royal**

« Je me suis clairement engagé à ce que la dignité de la condition carcérale soit une priorité de notre action. Être condamné à une peine de prison, ce n'est pas être condamné à être maltraité par d'autres détenus, à ne plus avoir de contacts avec sa famille, à vivre dans une cellule surpeuplée, à se sentir acculé au suicide. Les règles pénitentiaires érigées par le Conseil de l'Europe indiquent les normes considérées comme indispensables. A nous de les appliquer. La loi pénitentiaire devra surtout, puisque c'est une loi, fixer les droits et les devoirs des détenus. Un contrôle général indépendant des prisons doté de tous les pouvoirs nécessaires, doit être institué ».

### **Nicolas Sarkozy**

« Il faut dire la vérité aux Français : le système carcéral engendre des violences dans les établissements, nie les droits humains des détenus, ne prépare pas leur sortie. Il engendre souffrances et désordres dans la société et ne résout rien quant à notre capacité à vivre ensemble. La campagne pour les élections présidentielles ne peut éluder cette question essentielle. Je me prononce pour la mise en place d'une loi pénitentiaire. Les propositions des États Généraux sont une bonne base de contenu ».

### **Dominique Voynet**

Un consensus républicain et démocratique se fait autour de l'élaboration d'une loi pénitentiaire qui définira les missions de l'administration pénitentiaire, les droits des détenus et les conditions générales de la détention, cette loi devant notamment instaurer un organe de contrôle extérieur. Ce consensus englobe la nécessité d'appliquer les Règles pénitentiaires européennes du Conseil de l'Europe.

Cet engagement commun est un événement dont il faut mesurer la portée.

Quiconque connaît la question carcérale sait que chacun des dix points constitutifs de la déclaration des Etats généraux contient un renversement de perspectives fondamental dans notre manière d'envisager la peine de prison. La mise en œuvre de ces dix principes doit permettre à la fois de rompre avec la tentation du tout carcéral, de mettre fin à la détention indigne de personnes gravement malades, de reconnaître l'ensemble de leurs droits fondamentaux aux personnes détenues, d'affirmer l'inclusion de la prison dans le territoire de la République, de revoir la procédure et le régime des sanctions disciplinaires, de considérer la préparation à la sortie et la réinsertion comme des tâches centrales de l'administration pénitentiaire, de placer la prison sous le contrôle d'un organe indépendant, et d'associer les personnels pénitentiaires à ces perspectives de réforme.

Pour chacun des sept candidats qui ont signé la déclaration, cet engagement ne constitue pas un consensus *a minima* mais témoigne d'une volonté claire de rupture avec le fonctionnement actuel de nos prisons, d'un accord sur le diagnostic posé sur notre système carcéral et sur les fondements de la réforme à accomplir.

La diversité des signatures obtenues montre que les exigences posées par les États généraux ne sont d'aucun parti et d'aucun bord politique. Sur une question aussi difficile et grave, les candidats abandonnent tout règlement de compte et toute rhétorique politicienne. Ce faisant, leur réponse restaure l'unanimité sur l'ampleur des réformes à accomplir apparue en 2000 par le biais des commissions d'enquête de l'Assemblée et du Sénat. Plus encore, elle marque la prise en compte effective des travaux menés d'abord en 2000 par les parlementaires et la Commission Canivet, puis en 2004 par la Commission nationale consultative des droits de l'homme et enfin, par le Conseil de l'Europe, par une série de recommandations dont la dernière, les Règles pénitentiaires européennes adoptées en janvier 2006, n'est pas la moindre.

Concernant la réponse de Nicolas Sarkozy, les Etats généraux regrettent qu'elle ne prenne pas position sur l'ensemble des engagements proposés. A cet égard, ils rappellent qu'en matière de protection des droits des personnes, le Conseil de l'Europe recommande avec autant de force de mettre en œuvre ses préconisations concernant le fonctionnement des prisons que de faire de la privation de liberté une sanction de dernier recours, de préparer la réinsertion des détenus ou de prendre garde que la longueur des périodes d'emprisonnement n'invalide pas toute perspective de réinsertion. Issus des recommandations de l'ensemble des instances de protection des droits de l'homme, les dix points sur lesquels les Etats généraux ont sollicité un engagement ne peuvent pas plus être l'objet d'une reconnaissance partielle que les droits fondamentaux qu'ils visent à promouvoir. Autrement dit, la déclaration finale des États généraux impose de prendre en compte que les problèmes posés à tous les niveaux du système pénal et carcéral doivent, pour éviter de reproduire les échecs passés, être abordés conjointement dans la perspective d'élaboration d'une loi pénitentiaire.

\* \* \*

L'engagement de la très grande majorité des candidats ne marque pas la fin de notre travail. Depuis le 14 novembre, un grand nombre de débats ont eu lieu en régions pour que l'ensemble des organisations partenaires des États généraux puisse aller à la rencontre du public expliquer le sens de leur engagement et de leurs propositions.

Cet effort sera poursuivi et prolongé par un travail permanent de pédagogie. Point par point, les États généraux veulent, au fil de la campagne électorale présidentielle illustrer le sens de ce qu'ils proposent par contraste avec la situation actuelle et montrer que ces transformations seront bénéfiques tant pour les personnes détenues que pour tout ceux qui travaillent en prison et pour la société dans son ensemble. Par ailleurs, au-delà des engagements aujourd'hui recueillis, les États généraux seront attentifs sur la manière dont les différents candidats, au travers de leurs programmes respectifs, entendent les mettre en œuvre. Après le second tour de l'élection présidentielle, quel que soit la personnalité élue à la présidence de la République, les Etats généraux se tourneront vers l'ensemble des candidats aux élections législatives pour susciter de leur part un engagement clair quant au vote par le Parlement d'une loi pénitentiaire.